



« AFFICHAGE DES PRIX »

RÉMUNÉRATION :

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après :

Rémunération forfaitaire de 4 000 € pour tout prix de vente compris entre 0 et 40 000 €

10 % TTC sur la part comprise entre 40 000 € et 55 000 €

9 % TTC sur la part comprise entre 55 001 et 77 000 €

8 % TTC sur la part comprise entre 77 001 € et 110 000 €

7 % TTC sur la part comprise entre 110 001 et 155 000 €

5 % TTC sur la part excédant 155 001 €

Cette rémunération sera à la charge de l'acquéreur, la charge étant à chaque fois indiquée dans le mandat qui nous aura été confié.

SARL au capital de 80 000 € - SIREN B 352 057 400 RC.S. Paris – Code NAF 6831Z

Siège social : 52, Rue des Moines 75017 PARIS

Carte Prof. N°CPI 7501 2016 000 014 913 délivrée par la CCI Paris Ile-de-France – Garantie : LLOYD'S France SA, 8-10, Rue Lamennais 75008 PARIS

www.century21.fr

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante